

**2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**RIUNIONE DI I 2 È 3 D'OTTOBRE DI U**  
**2025**

**2ÈME SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025**

2025/O2/054

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE  
« AVANZEMU »**

**OBJET : Lycée professionnel dans le Sud de la Corse**

Merci pour votre question, j'y répondrai en lieu et place de Lauda Guidicelli-Sbraggia, qui est absente.

Sur le principe, nous sommes favorables à un nouveau lycée dans l'extrême Sud. On ne peut pas répondre uniquement à ce type de questions au prisme des besoins, quand bien même seraient-ils incontestables et croissants sur un seul territoire. Notre vocation, c'est bien sûr de penser la politique d'éducation et de formation à l'échelle de la Corse tout entière.

Un exemple pour illustrer mon propos, vous soulignez à juste titre que le lycée Jean-Paul de Rocca Serra à Portivechju est aujourd'hui en état de sureffectif, 130%. C'est le cas de nombreux établissements, y compris dans des proportions identiques. Le collège du Taravu, 128%, le collège Jean-Félix Orabona de Calvi, 118%, le collège Pasquale Paoli à L'Isula, 118%, etc.

Et par exemple, le lycée de Balagne, à L'Isula, 133%. On a donc à la fois une majorité de lycées qui sont saturés, on a également, je dois le rappeler, des établissements qui eux sont en sous-effectifs chroniques et cela reflète aussi les difficultés de l'intérieur. Par exemple, Livia, 43%.

A côté de ces chiffres sur l'occupation, on a également l'état de notre parc immobilier. Nous sommes propriétaires des collèges et lycées, ils ont été transférés, vous le savez, sans état des lieux, sans transfert de la ressource complémentaire. Et aujourd'hui, de toute part, on nous appelle, on nous sollicite, et c'est normal, pour des travaux, tantôt d'extension, tantôt de création d'infrastructures complémentaires.

Je pense par exemple, parmi d'autres demandes, au besoin urgent d'une salle de sport à Livia. Et bien évidemment, les besoins dépassent singulièrement les capacités contributives annuelles de la Collectivité de Corse. C'est la raison pour laquelle, avant même de continuer la politique

d'identification des besoins, appelant la création de nouveaux établissements, il y a en complément la nécessité de financer la rénovation, les travaux, les extensions.

De ce côté-là, je tiens à le dire à l'Assemblée de Corse, sur la part du PTIC prévue pour la Collectivité de Corse, environ la moitié de l'enveloppe, selon la clé de répartition qui a été fixée unilatéralement par l'Etat, une moitié pour les communes et intercommunalités, une moitié pour la Collectivité de Corse ; j'ai proposé notamment qu'à côté des axes traditionnels financés par le PTIC, par exemple les infrastructures, il y ait des contrats de projets qui soient passés dans le domaine éducatif et médico-social pour pouvoir financer des opérations selon la logique globale. Par exemple, financer des opérations de rénovation ou de réparation dans des collèges, lycées ou d'amélioration du plateau technique. De la même façon, pour mémoire, nous avons souhaité que des opérations dont les maîtres d'ouvrage seraient des communes ou intercommunalités puissent être financées dès lors qu'elles sont compatibles avec la vision stratégique portée par la Collectivité de Corse et qu'elles ont des retombées, non seulement à l'échelle du territoire, mais à l'échelle de la Corse tout entière.

Il y a également un travail qui est mené avec la Banque des Territoires, voire avec la Banque Européenne d'Investissement, pour essayer de dégager des modalités de financement qui soient à la hauteur des enjeux pour poursuivre et renforcer notre effort dans le domaine de l'amélioration de l'offre éducative.

Pour répondre plus directement à votre question, la réflexion et la décision sur la création d'un lycée professionnel dans l'extrême Sud participent de cette démarche globale qui repose sur des piliers que je rappelle rapidement :

- un maillage territorial équilibré : il faut que chaque enfant de Corse puisse, quel que soit son lieu de résidence, accéder autant que possible à une offre de formation adaptée, cohérente et de qualité et proche de son domicile, ou alors être interne dans des conditions satisfaisantes. Je rappelle que le premier investissement conséquent qu'on a fait lors de notre accès aux responsabilités en 2015 a été la rénovation totale du dortoir du lycée agricole de Borgu. La même demande est faite notamment, par exemple, pour l'internat du lycée de Balagne qui fête cette année ses 40 ans.
- une diversification des filières en adéquation avec les besoins des bassins de vie et les perspectives de développement économique local. Vous avez rappelé dans votre question qu'il y avait à la fois une croissance démographique, sans doute excessive, en Corse de façon générale, et dans certaines régions encore plus.
- mais également des besoins qui nous imposent de renforcer l'articulation — c'est le troisième pilier — entre les lycées, les CFA, l'Université de Corse, les acteurs socio-économiques,
- et enfin, et nous y sommes tous attachés, le choix de formations d'excellence avec une ouverture, chaque fois que possible, méditerranéenne, européenne et internationale, ainsi que le bilinguisme, notamment à travers la méthode immersive.

Tout cela fait sens, je rappelle que dans la région de Portivechju, de Sainte-Lucie, de l'extrême Sud en général, il y a indépendamment des collèges et lycées, des formations qui sont proposées sur le territoire, notamment par le CFA, groupe Ampara Méditerranée, CCI et CMA, notamment des apprentissages en formation dans le domaine du bâtiment, l'hôtellerie, restauration, l'AFPA, qui propose des formations en apprentissage dans les trois domaines que je viens de citer, et enfin l'IFRTS, qui propose des formations dans le domaine sanitaire et social.

Est-ce qu'un nouveau lycée dans l'extrême Sud, professionnel, a sa place dans ce dispositif ? A notre avis, oui. Il y a un accord de principe qui a été donné par le recteur, vous l'avez rappelé, il y a un accord de principe qui a été donné également par la Collectivité de Corse, et donc, bien sûr, nous allons travailler dans le respect de cette recherche d'une cohérence globale, en écoutant avec attention et en impliquant totalement l'ensemble des acteurs institutionnels.

Vous avez parlé de la commune qui porte un projet, il y a d'autres communes qui ont fait valoir, sans doute sous des formes moins abouties, également leur intérêt.

Le rôle de la Collectivité de Corse, vous l'avez rappelé dans votre question, c'est, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, d'avoir une politique globale. Mais cette politique globale doit aussi reposer sur des choix territoriaux forts : il y a un besoin dans l'extrême Sud, et l'on n'oublie pas la question orale qui avait été posée sur un nouveau lycée également dans la région ajaccienne. De tout cela, nous aurons à débattre, à délibérer et à décider dans les délais les plus rapprochés possibles.

Je vous remercie.